

Communiqué de presse

Aménagement territorial :

Signature du contrat « Territoires en action » (TEA) entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté urbaine Creusot Montceau, et signature de la convention « Centralités rurales en région » de la commune de Montchanin (71)

Mercredi 18 octobre 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté signera le contrat « Territoires en action » avec la Communauté urbaine Creusot Montceau (à l'IUT du Creusot à 14 heures) et la convention « Centralités rurales en région » avec la commune de Montchanin (à la mairie à 15h30).

Contrat « Territoires en action » de la Communauté urbaine Creusot Montceau

La Région Bourgogne-Franche-Comté investit **170 millions d'euros dans ses 35 contrats « Territoires en action », couvrant l'ensemble du territoire régional.** Ces contrats accompagnent les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité tels que : la réhabilitation de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, les aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus devront répondre à des **critères ambitieux en termes de sobriété foncière et de performance énergétique.**

Ces 35 contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs que la Région met à disposition des territoires (Centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.), permettant d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

Dans le cadre de son contrat « Territoires en action » 2022-2028, la Communauté urbaine Creusot Montceau bénéficiera d'un « **volet métropolitain** » destiné à soutenir des projets liés aux fonctions métropolitaines du bassin du Creusot-Montceau. La Région accompagnera ainsi 11 projets pour un **montant maximal cumulé de 11 346 286 euros.**

- ⇒ Au titre de l'innovation économique et des leviers de compétitivité régionale :
 - Requalification de la friche Konecranes ;
 - Aménagement de la zone Coriolis.

- ⇒ Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :
 - Viabilisation des terrains pour l'accueil du centre de recherche Calhipso ;
 - Technopôle – phase 2 : développement des formations sur les objets connectés ;
 - Aménagement des espaces centraux du campus universitaire ;
 - Construction d'une résidence universitaire sur le campus du Creusot.

- ⇒ Au titre des équipements structurants :
 - Rénovation de l'exposition permanente du Musée de l'Homme et de l'Industrie ;
 - Rénovation du pôle d'excellence gymnique Jean Bouveri à Montceau-les-Mines ;
 - Rénovation de la salle culturelle L'Arc au Creusot ;
 - Création d'un complexe cinématographique au Creusot ;
 - Création d'un complexe cinématographique à Montceau-les-Mines.

La Région soutient également la Communauté urbaine Creusot Montceau au titre d'un « **volet territorial** » **doté de 3 345 378 euros**. Cette enveloppe complémentaire lui permettra de mettre en œuvre des actions d'envergure, en cohérence avec les ambitions régionales. Le territoire s'engage ainsi à développer :

- Une sobriété et efficacité énergétique, en engageant notamment une rénovation performante et globale des bâtiments ;
- Un urbanisme qui renforce le cadre de vie, en végétalisant et en requalifiant certains espaces (cours d'école, espaces délaissés, etc.).
- Une offre de service adaptée aux attentes des habitants, au niveau de l'offre d'accueil petite enfance et périscolaire, des équipements sportifs et de loisirs, des services liés aux usages du numérique, des nouvelles formes de services ;
- L'offre culturelle.

Convention « Centralités rurales en région » de la commune de Montchanin

La Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de son dispositif « Centralités rurales en région » (2022-2026), soutient la commune de Montchanin dans sa stratégie de revitalisation de son centre-bourg à hauteur de 500 000 €.

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville, les territoires de projets, les PNR et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralité et de fragilité, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ sur la période 2022-2026, ce dispositif cible les centralités de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, le dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation.

La Région accompagne les communes conventionnées pour des projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- Associent les usagers et les habitants.

Depuis 2022, la Région a délibéré le **conventionnement de 76 communes**.

La commune de Montchanin a élaboré son projet global de territoire autour de plusieurs axes visant à maintenir le rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services à la population :

- Construire de nouveaux logements et améliorer l'offre d'habitat existant pour en faire un levier d'attractivité et favoriser l'accueil de nouveaux habitants (permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici 2030), en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière ;
- Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants ;
- Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs), en particulier sur le secteur de la gare TER ;
- Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et énergétique.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté signera, mercredi 18 octobre 2023 :

- Le contrat « Territoires en action » 2022-2028 avec la Communauté urbaine Creusot Montceau à 14 heures à IUT du Creusot (71)

12 rue de la Fonderie

- La convention « Centralités rurales en région » 2022-2026 avec la Communauté urbaine Creusot Montceau et la commune de Montchanin

à 15h30 à la mairie de Montchanin (71)

101 avenue de la République

Les signataires :

- Eric Houllay, vice-président de la Région en charge de la cohésion des territoires,
- David Marti, président de la Communauté urbaine Creusot Montceau
- Yohann Cassier, maire de Montchanin

La presse est invitée à ces signatures.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08